BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 738

59 – NORD

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE MÉTROPOLE

Ventes et cessions

750 581 712 RCS Lille-Métropole.
NEOLEDGE.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 1373565 EUR.
Adresse : 49, boulevard de Strasbourg, 59000 Lille.
Précédent propriétaire : 750 581 712 RCS Lille-Métropole. **NEOLEDGE.** 393 088 117 RCS Lille-Métropole. **NEOLEDGE HOLDING.**
Oppositions : Article L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION PAR VOIE D'ABSORPTION DE LA SOCIETE NEOLEDGE HOLDING PAR LA SOCIETE NEOLEGDE. Société Absorbante : NEOLEDGE, Forme : Société par actions simplifiée, Adresse du siège : 49 boulevard de Strasbourg 59000 Lille, Capital : 1 373 565 €, Numéro unique d'identification : 750 581 712, Lieu d'immatriculation : Lille Métropole. Société Absorbée : NEOLEDGE HOLDING, Forme : Société par actions simplifiée, Adresse du siège : 49 boulevard de Strasbourg 59000 Lille, Capital : 520 834,12 €, Numéro unique d'identification : 393 088 117, Lieu d'immatriculation : Lille Métropole. Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 30 juin 2026, les sociétés susvisées ont établi le projet de fusion par absorption de la Société Absorbée par la Société Absorbante. 1. Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la Société Absorbante est prévue : - Actif : 1 164 002 € - Passif : 269 647 € - Montant de l'actif net à transmettre : 894 355 €. 2. Rapport d'échange des droits sociaux : Le rapport d'échange des actions est fixé à 0,986 action de la société absorbante pour 1 action de la société absorbée, soit 986 actions de la société absorbante pour 1000 actions de la société absorbée. 3. Montant prévu de la prime de fusion : 18 720,76 €. 4. Date du projet de fusion : 30 juin 2026. 5. Date et lieu du dépôt du projet de fusion au RCS au titre de chaque société participante : - greffe du tribunal de commerce de Lille Métropole, le 28 juillet 2026 pour la Société Absorbante - greffe du tribunal de commerce de Lille Métropole, le 28 juillet 2026 pour la Société Absorbée. Les créanciers des sociétés NEOLEDGE et NEOLEDGE HOLDING disposent d'un délai de trente jours à compter de la présente publicité pour exercer leur droit d'opposition. Pour avis..